

AR Prefecture

017-200041614-20250121-2025_01_26-DE
Reçu le 04/02/2025Aunis-
Sud

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du mardi 21 janvier 2025
DELIBERATION n°2025_01_26

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE CYCLAD

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	34	39	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Christophe RAULT) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - GILLES GAY - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Marie-France MORANT - François PELLETIER - Joël LALOYAUX - Baptiste PAIN - Olivier DENECHAUD - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Matthieu CADOT - Christophe FOLOPPE - Valérie RIVÉ - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Philippe BODET) - Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Laurent ROUFFET - Frédérique RAGOT - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présent/ Membres suppléant :			
Yannick BODAN			
Absents :			
Bruno CALMONT (excusé), Didier TOUVRON (excusé), Jean-Yves ROUSSEAU, (excusé), Éric GUINOISEAU (excusé), Steve GABET (excusé), David CHAMARD (excusé), Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK			
Alisson CURTY (excusée)			

Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD
Convocation envoyée le : 15 janvier 2025
Affichage de la convocation le : 15 janvier 2025

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 04 FEV. 2025
n°: 017-200041614-20250121-2025_01_26-DE
Date de publication sur le site Internet : 07 FEV. 2025

AR Prefecture

017-200041614-20250121-2025_01_26-DE
Reçu le 04/02/2025

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE CYCLAD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte CYCLAD publiés par arrêté préfectoral le 26 mars 2020,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud publiés par arrêté préfectoral le 27 décembre 2019, et notamment sa compétence « Collecte, valorisation et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »,

Considérant que la Communauté de Communes Aunis Sud, membre du Syndicat Mixte Cyclad, doit désigner ses délégués pour siéger au conseil syndical de Cyclad,

Considérant la délibération n°2020-07-27 du 28 juillet 2020 portant élection des délégués de la Communauté de Communes au syndicat mixte Cyclad,

Considérant que parmi les délégués élus, Monsieur Denis DUBOURGNOUX avait été élu délégué titulaire au comité syndical du syndicat mixte CYCLAD.

Considérant l'installation d'un nouveau conseil municipal pour la commune Saint Pierre La Noue et de manière concomitante la fin de mandat de Monsieur Denis DUBOURGNOUX au sein de CYCLAD,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la Communauté de Communes Aunis Sud au Comité Syndical du Syndicat Mixte CYCLAD.

Il rappelle que l'élection des délégués des EPCI à fiscalité propre doit avoir lieu au scrutin uninominal secret (article L.2121-21 du CGCT). Chaque délégué est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er et 2^e tour. À la majorité relative si un 3^e tour est nécessaire. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (article L.2122-7 du CGCT).

Il précise que les candidats peuvent être des élus communautaires ou communaux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité désigne :

Madame Valérie RIVÉ

Monsieur Kévin BAYNAUD, en qualité d'assesseurs.

Monsieur le Président indique le rôle des assesseurs.

Monsieur Jean-GORIOUX, Président de séance, explique que pour déroulement du vote, un agent se déplacera avec l'urne devant les conseillers qui devront déposer leur bulletin dans l'urne ou ne pas prendre part au vote. (1 seul bulletin par vote + un vote supplémentaire s'il possède un pouvoir).

PREMIER TOUR :

Monsieur le Président demande à l'Assemblée quels sont les candidats pour le poste de délégué titulaire au sein du comité syndical de CYCLAD.

AR Prefecture

017-200041614-20250121-2025_01_26-DE
Reçu le 04/02/2025

- Monsieur Julien CHAMPION fait acte de candidature,
- Monsieur Baptiste PAIN fait acte de candidature.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Résultats des votes :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
Bulletins litigieux à déduire Nuls + blancs / articles L.65 et L.66 du Code électoral	0
Nombre de suffrages exprimés : Nombre trouvés – bulletins litigieux	39
Majorité absolue : nombre pair ; ex. 50 bulletins = 26 (soit $\frac{1}{2} + 1$) nombre impair ; ex. 49 bulletins = 25 (soit $\frac{1}{2}$ du nb pair > (50))	20

Ont obtenu :

Julien CHAMPION	16 voix
Baptiste PAIN	23 voix

Monsieur Baptiste PAIN a obtenu la majorité absolue des voix au 1^{er} Tour.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- Elit avec 23 voix sur 39 votants, Monsieur Baptiste PAIN, en qualité de délégué titulaire pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte CYCLAD,
- Rappelle ainsi les élus représentant la Communauté de Communes Aunis Sud à ce Comité Syndical :
 - Titulaires
 - Madame Anne-Sophie DESCAMPS (Aigrefeuille d'Aunis)
 - Monsieur Emmanuel JOBIN (Ballon)
 - Monsieur Eric GUINOISEAU (Ciré d'Aunis)
 - Monsieur Jean GORIOUX (Saint Georges du Bois)
 - Monsieur Stéphane AUGÉ (Surgères)
 - Monsieur Baptiste PAIN (Ardillères)
 - Suppléants
 - Madame Florence VILLAIN (Bouhet)
 - Monsieur Olivier MARCHAIS (élu municipal – Landrais)
 - Monsieur Yannick BODAN (Anais)
 - Monsieur Francis TRAIN (élu municipal – Genouillé)
 - Monsieur Kevin BAYNAUD (Surgères)
 - Monsieur Steve GABET (Marsais)
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

AR Prefecture

017-200041614-20250121-2025_01_26-DE
Reçu le 04/02/2025

Pour Extrait Conforme :
Les Signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 29 janvier 2025

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.